

LE MAIRE  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE HAUTE-NORMANDIE

Val-de-Reuil, le 27 août 2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*chers concitoyens,*

La modification de l'emploi du temps hebdomadaire des enfants inscrits dans les écoles de la commune marquera cette rentrée scolaire. A partir du 3 septembre, ils ne prendront plus le chemin de l'école seulement quatre jours par semaine, mais cinq. Dans nos sept groupes scolaires, il y aura donc classe le mercredi matin. Dans l'intérêt des jeunes élèves eux-mêmes, la municipalité a décidé de s'inscrire le plus tôt possible dans le dispositif de réforme des rythmes scolaires initié par le Ministre de l'Education nationale afin d'améliorer leurs conditions de travail en allégeant le poids des journées de classe, parmi les plus lourdes d'Europe jusqu'alors. L'éducation et la réussite de tous sont notre priorité et il m'a semblé important que nous pensions d'abord aux jeunes générations en prenant cette décision difficile.

L'Inspecteur d'Académie a validé pour Val-de-Reuil la proposition élaborée avec les directeurs d'écoles et les conseils d'écoles au terme de nombreuses semaines de réflexion. Nous avons associé de nombreux parents à cette démarche. A compter de cette rentrée scolaire, pour l'ensemble des élèves des écoles maternelles et des écoles primaires rolivaloises, les horaires d'enseignement seront de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 15h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, seul le matin de 8h30 à 11h50 sera travaillé. La durée hebdomadaire de l'enseignement n'excédera pas les 24 heures auxquelles vous étiez habitués, mais elle sera répartie sur cinq jours.

La plage horaire désormais libérée de 15h20 à 16h30 sera consacrée, si les familles le souhaitent, à des activités éducatives à caractère culturel, artistique, sportif et à d'autres loisirs ou centres d'intérêt. Les parents n'auront donc pas à modifier l'organisation de leur journée avec ces nouveaux horaires. Leurs enfants seront toujours pris en charge et encadrés jusqu'à 16h30. Au-delà de 16h30, le dispositif d'aide aux devoirs qui existait jusque-là est également maintenu.

La mise en place d'une organisation suffisante pour accueillir des centaines d'enfants (nos écoles en comptent 2 000) a été rendu possible en mobilisant tous les partenaires éducatifs, au premier rang desquels les enseignants eux-mêmes, et pas seulement ceux du primaire.

Nombre d'entre eux, en effet, ont décidé de consacrer une part de leur temps à l'animation d'activités souvent originales. Ils sont déjà plus de 40. Attentif à cette réforme, le monde associatif est également concerné et a été associé à cette dynamique. Nous comptons aujourd'hui 34 associations partenaires. Elles seront soutenues par de nombreux agents municipaux du service jeunesse, du service des sports, de la médiathèque, ainsi que par des enseignants de l'école de musique.

Le plus grand soin a été apporté à l'élaboration de ce dispositif. Il offre des contenus de qualité qui seront renouvelés tout au long de l'année scolaire. La Ville n'a investi pour cela que 60 000 euros annuels supplémentaires dans la mesure où l'Education est déjà le premier budget de la commune. J'ai voulu que ce soit par une meilleure gestion, par des redéploiements de crédits et par des économies que cette réforme soit subventionnée. Il n'était pas question d'augmenter les impôts.

Je veux vous donner la garantie que l'accueil de tous les enfants sera assuré. Pour autant, il s'agit d'une situation nouvelle et malgré tous les efforts d'anticipation, on ne peut exclure que quelques ajustements ou des corrections s'avèrent nécessaires ici ou là. Soyez sûrs qu'il y sera procédé rapidement avec le souci permanent de l'intérêt de nos enfants. Je sais pouvoir compter sur votre indulgence.

Je vous souhaite à toutes et à tous, à vous et à vos enfants, une excellente rentrée et vous prie de croire, Madame, mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mon dévouement pour notre ville.

et de la très grande attention  
que je porte à l'avenir  
de nos enfants.

Marc-Antoine JAMET



M. Antoine Jamet